

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



Avançons ensemble

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**

**Investissez dans l'encadrement
de la natation de demain
Devenez partenaire de l'INFAN**

Ils nous soutiennent

Mutuelle des Sportifs / Eiffage / Megatek / Biofin / Biosea



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES OFFICIELS

TYR



Campanile

Depuis plus de 15 ans, la Fédération Française de Natation et son organisme de formation, l'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN), sont au service des professionnels des activités de la natation, et plus particulièrement de ceux qui sont impliqués dans le mouvement associatif.

Spécialisé dans la formation initiale et la formation continue des professionnels des activités de la natation, **l'INFAN** développe des enseignements qui répondent au mieux à l'évolution des besoins de formation des professionnels d'une part, et aux besoins de qualifications identifiés par les employeurs d'autre part. Ainsi, l'INFAN s'impose aujourd'hui comme un partenaire incontournable du secteur aquatique.

Dans notre engagement quotidien pour une formation de qualité, la Taxe d'Apprentissage constitue une ressource essentielle et indispensable aux activités de l'INFAN. C'est l'un des leviers qui nous permet de garantir la valeur pédagogique de nos formations : formateurs experts et expérimentés, matériel pédagogique adapté, animation d'une communauté des diplômés de l'INFAN

etc.

Le versement de votre Taxe d'Apprentissage à l'INFAN peut représenter votre participation concrète au financement des pédagogies nouvelles et adaptées au développement des activités aquatiques et de la natation.

En vous remerciant par avance de votre engagement à nos côtés.

Gilles SEZIONALE,
Président de la Fédération
Française de Natation



Pourquoi choisir l'INFAN

L'Institut National de Formation des Activités de la Natation poursuit son avancée dans les **trois axes de développement** qu'il s'est fixés :

- S'assurer que chaque personne inscrite dans une activité mise en place par un club de la FFN soit encadrée par un personnel disposant des compétences nécessaires.
- Participer à l'amélioration des compétences des professionnels des activités de la Natation.
- Permettre aux nageurs de préparer leur carrière professionnelle dans le cadre de leur double projet.

Afin de maintenir nos investissements et le partage de nos compétences, **nous avons besoin de vous.**

La Taxe d'Apprentissage collectée en 2019 nous permettra de :

- Créer des supports pédagogiques en FOAD (formation Ouverte et à Distance)
- Uniformiser nos supports de communication à destination du grand public
- Créer des fiches pédagogiques thématiques à destination des entraîneurs, dirigeants, bénévoles...

Verser votre TA à l'INFAN, c'est apporter votre soutien à une école qui investit dans la formation de l'encadrement de vos enfants et votre famille.

Adressez le formulaire de déclaration à votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage **au plus tard le 28 février 2019** et

Veillez nous retourner le formulaire d'intention de versement ci-dessous complété par e-mail ou courrier.

ENTREPRISE

Raison sociale :

SIRET :

Nom de la personne à remercier :

Adresse de votre entreprise :

.....

Adresse email :

VERSEMENT AU TITRE DU HORS QUOTA

Destinataire : INFAN- FFN

Montant du versement :

Versement de la TA

L'INFAN est habilité à percevoir la TA au titre du

DESJEPS—niveau II—**Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport** (catégorie B)

Pour soutenir **l'Institut National de Formation des Activités de la Natation**, vous pouvez directement verser une partie de votre Taxe d'Apprentissage via le **Hors Quota—catégorie B**

- **INFAN-FFN - Code UAI : 093021BB**

104, rue Martre CS 70052
92583 CLICHY CEDEX

Votre interlocuteur à l'INFAN-FFN :

Cécile GAUFFRETEAU, Chargée de formation :

cecile.gauffreteau@ffnatation.fr — 01 70 48 45 24

INTENTION DE VERSEMENT

